



Contact via notre site : www.lecdh.be
cdH : Rue des Deux Eglises 41, 1000 Bruxelles

Editeur responsable : Eric Poncin, rue des Deux Eglises 41, 1000 Bruxelles – Mars 2009



Priorité à l'Enseignement !

Les propositions du cdH



Notre priorité : L'excellence pour chacun

Le capital humain est la première urgence de notre société.

L'enseignement sera donc plus que jamais la priorité n°1 du cdH pour la prochaine législature, une priorité d'autant plus importante que cela fait plus de 20 ans que le cdH n'a plus exercé de compétences en matière d'enseignement obligatoire.

Si nous voulons plus que jamais mettre l'école et les acteurs éducatifs au coeur de notre projet, c'est pour continuer la dynamique de changement profond initiée, c'est pour amplifier les projets dont l'école a besoin, non pas pour repartir à zéro, changer pour la xième fois de cap, proposer une xième réforme et déstabiliser ses acteurs.

Mais nous devons aller plus loin et plus haut, renforcer l'autonomie des acteurs et poursuivre l'excellence pour tous. L'excellence collective, c'est de tirer chacun vers le haut, c'est allier l'ambition, la qualité et le sens de l'effort avec l'accessibilité pour tous, la mixité et la solidarité.

Vous trouverez, dans cette brochure, le résumé des propositions principales de notre programme issu des conclusions des assises de l'enseignement que nous avons organisées avec tous les acteurs de l'enseignement de septembre 2008 à février 2009 aux quatre coins de la Communauté française. Le programme complet se trouve sur le site www.lecdh.be

Je vous en souhaite bonne lecture !



Joëlle Milquet

Joëlle MILQUET
Présidente du cdH
Vice-Première Ministre

Sommaire

P. 3 à 5

1. Valoriser les métiers de l'enseignement et renforcer l'autonomie des équipes

P. 6 à 8

2. Continuer à renforcer la qualité de l'enseignement et lutter contre l'échec scolaire

P. 9 à 11

3. Une école de qualité pour tous : lutter contre la dualisation entre élèves et entre écoles

P. 12 à 13

4. Transformer les filières techniques et professionnelles en réelles options d'avenir

P. 14 à 15

5. Améliorer l'efficacité des structures de l'école pour une meilleure gouvernance

1. Valoriser les métiers de l'enseignement et renforcer l'autonomie des équipes

1. Les acquis

S'il reste du travail pour permettre aux acteurs de l'enseignement d'être plus soutenus, reconnus et valorisés, la législature actuelle a permis plusieurs avancées majeures et notamment :

- **Amélioration du statut des enseignants en matière salariale**: augmentation salariale de 6 %, poursuite du plan d'alignement des instituteurs sur les régents et des directeurs du fondamental sur ceux du premier degré du secondaire et corrections d'anomalies barémiques.
- **Amélioration du statut des directeurs** : engagement de plus de 500 aides administratives pour les directeurs du fondamental, professionnalisation et formation pour un métier difficile aux multiples facettes.
- **Encadrement renforcé de plus de 1000 professionnels dans l'enseignement maternel et primaire** notamment pour permettre l'identification et la remédiation des difficultés.
- **Financement différencié des établissements** : Engagement d'ici 2010 de 1100 professeurs, éducateurs, logopèdes, assistants sociaux sur base du décret « Encadrement différencié » et mise en oeuvre du subventionnement différencié.
- **Mise en place d'un fonds des manuels scolaires** et logiciels pédagogiques pour disposer d'outils didactiques de qualité. (2 millions dès 2009).

2. Nos Propositions

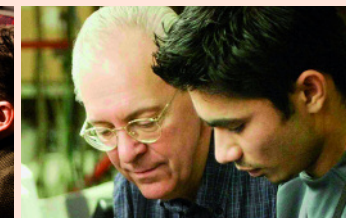
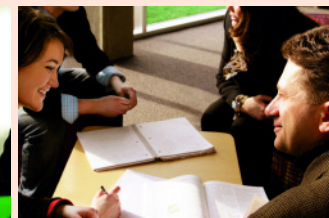
- **Revaloriser le métier d'enseignant**
- **Améliorer le statut financier des enseignants** sur base d'une nouvelle négociation intersectorielle et d'une définition claire des missions de chacun.

Valoriser les métiers de l'enseignement et renforcer l'autonomie des équipes

- **Renforcer l'autonomie des équipes éducatives** : nous voulons renforcer l'autonomie des équipes éducatives dans la perspective d'objectifs à atteindre tout en renforçant les évaluations de leurs performances. Nous voulons leur donner la possibilité de faire des propositions relatives à un budget pédagogique dont le montant est défini par le PO.
- **Rendre la carrière des enseignants évolutive et mobile** : Nous voulons mettre en place du coaching scolaire entre des enseignants expérimentés et ceux qui commencent leur carrière. Nous voulons développer une véritable politique de gestion des ressources humaines en matière d'attributions et d'horaires ; répondre de manière spécifique aux pénuries d'enseignants ; prévoir des aménagements pour les jeunes enseignants et ceux qui sont en fin de carrière ; renforcer la mobilité des enseignants dans la carrière, entre les réseaux et dans le cadre de relations renforcées avec le secteur privé et le secteur public. Nous souhaitons libérer les enseignants, notamment dans le fondamental, de tâches non pédagogiques par l'engagement de personnel éducatif non enseignant.
- **Impliquer les enseignants dans les réformes** : nous voulons que les enseignants soient impliqués dans l'élaboration et la mise en oeuvre des réformes prochaines.
- **Revisiter la formation initiale des enseignants** : nous voulons transformer la formation initiale des enseignants, y inclure des formations complémentaires notamment centrées sur l'autoévaluation, la remédiation personnalisée et les moyens d'identifier rapidement les difficultés d'apprentissage qui y sont liées, le travail en équipe et encourager la faculté d'autoréflexion sur sa pratique. Pour le cdH, la meilleure façon de revaloriser la fonction enseignante est de l'amener au niveau universitaire.
- **Améliorer la qualité de la formation en cours de carrière** : nous voulons simplifier les procédures ; moduler les obligations de formation en fonction du moment de la carrière ; adapter l'offre de formation aux difficultés rencontrées sur le terrain et mettre en place des mécanismes efficaces de

remplacement des professeurs en formation. Par ailleurs, nous voulons confirmer la responsabilité première des PO dans la formation continuée ; inciter à suivre des formations plus longues et plus fructueuses ; organiser une filière de formation de formateurs d'enseignants ; permettre l'obtention d'un autre titre par la formation en cours de carrière sur base de l'expérience professionnelle et enfin accroître les budgets de formation en cours de carrière via un plan pluriannuel.

- **Favoriser le travail d'équipe en vue de réaliser des projets pédagogiques adaptés à chaque réalité d'école** : pour le cdH, il faut privilégier des journées de formation et de concertation animées par des formateurs au fait de la situation de l'école et renforcer la mission des inspecteurs et des animateurs pédagogiques en termes d'audit des établissements.
- **Responsabiliser davantage les acteurs pour l'utilisation des compléments de périodes** pour permettre la concentration des moyens là où ils sont les plus urgents.
- **Faciliter la vie des directeurs**
- **Renforcer l'aide spécifique aux directions** : passer progressivement d'un équivalent temps plein pour 1000 élèves à un pour 500.
- **Renforcer leur rôle de manager d'équipe** : il sera indispensable de favoriser l'autonomie et la responsabilité des directeurs, d'encourager une culture du management par projet et d'impliquer toute l'équipe éducative.
- **Développer des formations qui répondent à leurs réels besoins** : il faudra porter une attention particulière à l'acquisition de compétences en matière d'organisation personnelle et de gestion du temps ainsi que dans le management stratégique de son équipe.



2. Continuer à renforcer la qualité de l'enseignement et lutter contre l'échec scolaire

1. Acquis

C'est sans doute en matière de qualité de l'enseignement que nous avons, sous cette législature, pris le plus de mesures. Parmi ces mesures, citons notamment les éléments suivants :

- **Concrétisation du concept de 1er degré commun pour renforcer les compétences de base** : l'horaire commun est passé de 27 à 28 périodes (une période de plus de français en 1ère et une période de plus de math en 2ème) et les 4 périodes d'activités complémentaires qui doivent soutenir nécessairement les apprentissages de base.
- **Renforcement des évaluations externes** : mise en place des évaluations en 2ème et 5ème primaires et en 2ème secondaire.
- **Mise en oeuvre de l'épreuve externe commune sanctionnée par le CEB** pour tous les élèves de l'enseignement ordinaire et certains élèves du spécialisé.
- **Renforcement de l'orientation et redéfinition des missions des CPMS** : la prévention, l'accompagnement et la guidance des élèves ont été renforcés. Par ailleurs, les mesures d'encadrement différencié des CPMS prévoient l'attribution de 60 agents supplémentaires aux 30 centres ayant les indices socio-économiques les plus faibles.
- **Apprentissage des langues par immersion** : un décret est venu consacrer et réguler les programmes d'immersion linguistique pratiqués dans les écoles de la Communauté française de Belgique. Plus d'écoles en immersion sont désormais actives en Communauté française.

2. Propositions

- **Mettre en oeuvre une épreuve externe certificative à l'issue du 1er degré** : nous voulons certifier la maîtrise des compétences de base à l'issue du tronc commun et rendre cette épreuve obligatoire à l'image du CEB.
- **Amplifier et systématiser les épreuves externes non certificatives** : nous voulons à terme organiser, dans toutes les matières, selon un plan pluriannuel, des épreuves d'évaluation et de pilotage des établissements
- **Organiser à terme un test ou une épreuve externe d'enseignement secondaire supérieur** : quand les évaluations visées ci-dessus seront opérationnelles, nous étudierons la possibilité d'organiser à terme en fin de secondaire, et de manière différenciée selon les types d'enseignement, une évaluation soit du même type que celle de fin de primaire soit d'un autre type et ce afin d'avoir les mêmes référentiels, par type d'enseignement, pour tous et de tirer tout le monde vers le haut. Cela permettra d'améliorer le passage des élèves entre les enseignements secondaire et supérieur ou l'entrée dans la vie professionnelle et de situer, pour les établissements scolaires, leurs propres épreuves internes et leurs classes.
- **Développer des mécanismes pédagogiques et structurels de remédiation immédiate** : nous voulons intensifier et installer concrètement, dans chaque école via des moyens nouveaux notamment en matière de NTPP ou de rôles nouveaux de certains enseignants, la remédiation personnalisée constante dans chaque école et ce, afin de diminuer le taux de redoublement.
- **Améliorer les programmes et les socles de compétences avec l'implication des enseignants**. Il sera nécessaire, sur base d'une évaluation et des résultats du pilotage, de préciser les programmes et de renforcer, parallèlement aux socles de compétences, les socles de « connaissance ».
- **Faciliter des transitions entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire** : nous voulons créer des partenariats entre niveaux



3. Une école de qualité pour tous : lutter contre la dualisation entre élèves et entre écoles

d'enseignement pour faciliter les transitions des élèves. Il faut notamment encourager le travail d'équipe et de collaboration entre les enseignants du primaire et du secondaire, et entre les enseignants du secondaire et du supérieur.

- **Mettre sur pied un réel service efficace d'orientation personnalisée pour chaque jeune** et ce, dès la fin des primaires, en cours et à la fin du parcours scolaire. Cela aidera le jeune à choisir la meilleure voie sur base de ses spécificités, des offres de formation disponibles et des débouchés professionnels. Les CPMS, aux effectifs renforcés, les enseignants et les parents mieux informés devront être impliqués.
- **Continuer à déployer la rénovation des bâtiments scolaires** : un enseignement de qualité se donne dans des locaux de qualité. La prochaine législature doit permettre de matérialiser l'offre d'1 milliard de rénovation via les PPP proposés par le cdH et de continuer à doper l'offre dans les fonds classique et d'urgence obtenus durant la législature.

1. Acquis

L'égalité d'accès à un enseignement de qualité a été à la base d'un grand nombre de mesures nouvelles durant cette législature, parmi elles :

- **L'encadrement différencié** avec un investissement massif en moyens financiers humains dans les écoles qui concentrent une part importante d'élèves en difficultés. (25 % des élèves sont concernés, 40 millions prévus).
- **Clarification des missions des CPMS** : définition de leurs missions générales et incitation à élaborer eux-mêmes leur projet particulier.
- **Maintien du premier degré différencié** : nous nous sommes battus pour maintenir un premier degré différencié adapté aux difficultés des plus fragiles.
- **Favorisation de l'intégration des élèves présentant des handicaps** : 11 mesures ont été prévues, comme celles d'intégrer dans chaque projet d'établissement les actions prioritaires mises en oeuvre pour favoriser l'accueil de l'élève à besoins spécifiques ; la reconnaissance des classes expérimentales pour élèves en situation d'autisme, de dysphasie/aphasie, ou de polyhandicap sévère ; l'accompagnement de l'élève atteint d'un trouble du comportement ou de la personnalité lors de périodes de crise ou de mal-être.
- **Augmentation du nombre de classes passerelles** : octroi de périodes supplémentaires pour offrir aux élèves primo-arrivants une meilleure chance d'intégration scolaire et sociale.



Une école de qualité pour tous : lutter contre la dualisation entre élèves et entre écoles

2. Propositions

- **Renforcer et valoriser financièrement les partenariats structurels entre pouvoirs organisateurs et écoles qui accueillent des publics différents** afin de renforcer et d'organiser la mixité sociale au sein des écoles de pouvoirs organisateurs réorganisés et de renforcer la mobilité du corps professoral et des élèves ainsi que de mieux affecter les moyens humains et financiers. Il s'agit d'organiser de nouvelles solidarités entre établissements scolaires par zones géographiques et par réseau et de susciter des rapprochements structurels.
- **Renforcer le financement différencié des établissements défavorisés et encourager la mixité par un financement différencié par élève provenant d'un milieu socioéconomique défavorisé.**
- **Renforcer les services d'accrochage scolaire et imaginer des expériences pilotes d'accrochage scolaire en internat.**
- **Renforcer le partenariat école – familles** : nous devons valoriser l'engagement des parents et de l'école autour du projet de vie du jeune et envers le règlement des études, mettre en place un système d'évaluation des élèves qui requière la venue régulière des parents dans l'établissement scolaire, encourager davantage les diverses formes de participation des parents à la vie de l'école, confirmer les Centres PMS et les Services de Promotion de la Santé au sein des écoles comme partenaires du contrat famille-école.
- **Développer un plan de lutte contre la violence scolaire** : notamment en renforçant la prévention, le personnel éducatif et la coordination avec les acteurs de prévention extérieurs.
- **Ouvrir l'école aux acteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse** : Nous devons renforcer la collaboration avec les autres acteurs de l'éducation, tels que les écoles de devoirs, les AMO, les associations. Toutes les politiques préventives notamment en matière de violences, de sécurité sur la route,

seront renforcées par cette voie. Ces partenariats devront respecter les rôles de chacun.

- **Abroger le décret inscriptions et repartir d'une feuille blanche à discuter avec tous les acteurs de l'enseignement avec un triple objectif : le renforcement de l'autonomie des établissements, le respect du libre choix des parents et le renforcement de la mixité.**



4. Transformer les filières techniques et professionnelles en réelles options d'avenir

1. Acquis

Différentes étapes ont été franchies :

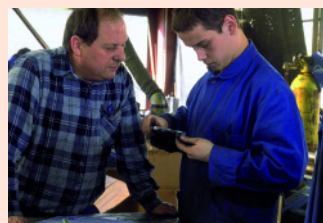
- **Augmentation de l'équipement de l'enseignement qualifiant** : investissement de 6,2 millions d'euros dans la mise en oeuvre du décret « équipement » et création de 31 centres de technologies avancées
- **Redéploiement de la Commission Communautaire des Profils et des Qualifications (CCPQ)** pour en faire une instance qui établit les profils pour tous les opérateurs de formation et non plus seulement pour l'enseignement.
- **Mise en place d'un accord de coopération relatif à l'alternance** : pour une réelle rétribution du jeune, des nouvelles subventions de fonctionnement en place de la prime pour le CEFA, un incitant financier à l'employeur et un accompagnement spécifique du jeune dans l'entreprise.
- **Mécanisme d'octroi d'incitants au redéploiement de l'offre d'enseignement qualifiant par zone** : création d'une instance de pilotage Interréseaux responsable de la répartition d'octroi d'incitants de trois types (NTPP, dotations-subventions, priorité au fonds d'équipement). Les décisions relatives aux incitants sont prises à l'unanimité des réseaux et les budgets sont répartis entre les zones selon deux critères : l'indice socio-économique de la zone et la population scolarisée dans le qualifiant.

2. Propositions

- **Mettre sur pied, dans chaque zone géographique, un partenariat structurel entre les écoles techniques et professionnelles, les opérateurs régionaux de formation et les fonds sectoriels des entreprises** : cette prise en charge collective permettra de réduire la concurrence, de dégager des moyens et de se focaliser sur l'objectif de décrocher son premier contrat de travail. Les incitants tant financiers que d'aide aux rapprochements

doivent être élargis. Il s'agira de prévoir un fonds d'investissement alimenté par différents acteurs publics et privés.

- **Restructurer radicalement l'enseignement technique et professionnel** : réorganiser selon des spécificités clarifiées ses différentes filières, les rebaptiser pour renforcer leur attractivité (ex : une filière « technologie et innovation »), développer un modèle de modularisation et de passerelles etc...
- **Elargir les partenariats entre les entreprises et les écoles** : nous proposons d'amplifier les stages en entreprise via des incitants et de permettre aux enseignants du qualifiant de mettre à jour régulièrement leurs compétences professionnelles en entreprise tout comme aux travailleurs des entreprises de partager leur expérience au sein des écoles.
- **Renforcer le tronc commun pour la maîtrise des compétences de base** tout en créant des espaces pour sensibiliser les élèves du 1er degré commun aux métiers de la main et artistiques afin que ces options ne deviennent pas des choix de relégation
- **Garantir une orientation positive** : l'orientation est un cheminement pour le jeune qui se prépare bien avant la fin de la 2ème secondaire. Il est important de lui donner le temps et de le soutenir dans la construction progressive son projet personnel, de l'informer correctement et de veiller à ce qu'il soit encadré par des professionnels de l'éducation.
- **S'inspirer du modèle CEFA** : la formation en alternance avec un contrat de travail atteint les objectifs d'insertion professionnelle. Inspirons-en nous ! Une des clés du succès est l'articulation entre les cours à l'école et l'apprentissage sur le lieu de travail, où l'accompagnateur tient une place importante. Il permet une réelle imbrication de l'acquis en entreprise dans les cours et vice versa.



5. Améliorer l'efficacité des structures de l'école pour une meilleure gouvernance

1. Acquis

- **Réforme des services de l'inspection** : pour l'amélioration du système éducatif par le recentrage des missions de l'Inspection sur l'audit des établissements. Le nouveau décret définit les missions de l'inspection et prévoit une articulation forte entre les missions de l'inspection et des services de conseillers pédagogiques.
- Prévion d'incitants au redéploiement de l'offre de l'enseignement qualifiant en interréseaux : pour redéployer et mieux coordonner l'offre d'enseignement entre écoles de manière plus cohérente par zone géographique limitée.
- Négociation tripartite des accords sectoriels : La concertation qui s'est toujours déroulée entre les organisations syndicales et le gouvernement s'ouvre à présent au Pouvoir Organisateur sous forme de Comité de négociation à travers un déroulement en trois phases.

2. Propositions

- **Renforcer à la fois de l'autonomie et la responsabilisation des équipes éducatives** : nous insistons sur la nécessité de rendre plus de liberté aux Pouvoirs organisateurs et aux équipes de terrain dans l'utilisation des moyens qui leur sont octroyés en vue d'atteindre les objectifs fixés. Cette autonomie va de pair avec une plus grande exigence quant aux résultats obtenus, notamment à travers le suivi des résultats par les indicateurs internes et externes et le renforcement des missions d'audit de l'inspection et l'accompagnement par les conseillers pédagogiques.
- **Réinstaller un climat de confiance entre les organisations syndicales et les Pouvoirs organisateurs** : il s'agira de mener à bien, de façon constructive, les premières négociations dans le cadre fixé par la nouvelle procédure et d'évoluer sur certains points dans le cadre de discussions tripartites entre pouvoirs organisateurs, syndicats et gouvernements.

- **Créer par zone géographique des pôles éducatifs** permettant de renforcer les partenariats entre écoles, les réseaux, l'enseignement secondaire et supérieur et entre les acteurs de formation. Cela permettra de décloisonner les écoles, de renforcer l'efficacité et la coordination en matière d'offre scolaire, favoriser les transitions entre niveaux d'enseignement et la mobilité des acteurs.
- **Transférer le rôle de Pouvoir Organisateur de la Communauté française vers un ou des organes indépendants.** Par la suite, envisager des synergies et des rapprochements entre les réseaux publics, voire une fusion.

